



Règlement du jeu-concours sur Facebook « Teasing changements à venir pour le label ‘Produit du terroir’

Organisateur

La Chambre d'Agriculture du Luxembourg organise un jeu-concours intitulé « Teasing changements à venir dans le label ‘Produit du terroir’ » .

La Chambre d'Agriculture est la seule organisatrice du jeu-concours.

Le label « Produit du terroir » est une marque collective déposée de la Chambre d'Agriculture. Cette marque désigne des produits agricoles cultivés ou produits selon des cahiers des charges spécifiques et contrôlés.

Les fournisseurs de lots ne peuvent être considérés comme co-organisateurs du jeu-concours.

Conditions préalables de participation

Le jeu-concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Les lots sont soumis aux conditions fixées dans le présent règlement.

La participation est ouverte à toute personne âgée de 18 ans ou plus qui réside au Grand-Duché de Luxembourg ou dans un pays limitrophe du Grand-Duché de Luxembourg.

Le personnel et le Comité de la Chambre d'Agriculture sont exclus du jeu-concours.

Les personnes participantes doivent être en possession d'un compte Facebook pour pouvoir participer au jeu-concours étant donné que le jeu n'est accessible qu'à partir de la page Facebook « Produit du terroir ».



Déroulement du jeu-concours

Le jeu-concours se déroule du **1^{er} octobre au 31 décembre 2025** sur la page Facebook de « Produit du terroir » du réseau social Facebook, accessible à l'adresse suivante :

<https://www.facebook.com/ProduitduterroirLetzebuerg>

Chaque premier jour du mois, à minuit, entre le **1^{er} octobre au 31 décembre 2025**, une publication apparaît sur la page Facebook de « Produit du terroir ».

La participation peut s'effectuer tout au long du mois jusqu'au dernier jour du mois à 23h59.

Cette publication dévoile le lot à gagner, explique succinctement le mode de participation au jeu-concours et affiche le lien du jeu en ligne pour accéder librement au formulaire de jeu à compléter.

Les publications du jeu-concours sur la Page Facebook seront en langue luxembourgeoise et française. Le formulaire à remplir en ligne est en français.

Lots mis en jeu

Seront mis en jeu :

- Un bon d'achat de 555 EUR pour un séjour à faire valoir auprès de l'établissement Roudenhaff Guestfarm (à proximité du lac d'Echternach). Le lot est valable selon les disponibilités de Roudenhaff Guestfarm jusqu'au 31 août 2026 inclus. Tous les détails et l'organisation sont à convenir avec le fournisseur du lot.
- Un bon d'achat de 800 EUR pour une soirée jeu de quilles avec buffet à faire valoir auprès de l'établissement A GUDDSCH. Le bon est valable pour 12 personnes maximum. Seuls les adultes et les enfants âgés de 14 ans et plus peuvent participer à la soirée. Le lot est valable pendant 6 mois après la date d'émission. Tous les détails et l'organisation sont à convenir avec le fournisseur du lot.
- Un bon d'achat de 900 EUR pour une soirée foodtruck à faire valoir auprès de l'établissement Burger Bros S.à.r.l. (Food Truck LëtzeBurger). Dans le cadre du lot, le Food Truck LëtzeBurger se déplace exclusivement sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg et dans les pays voisins jusqu'à un maximum de 20 km à partir des frontières du Grand-Duché de Luxembourg. Le lot est valable jusqu'au 31 août 2026. Tous les détails et l'organisation sont à convenir avec le fournisseur du lot.



La Chambre d'Agriculture se réserve le droit de remplacer sans préavis et sans donner droit à aucun dédommagement les lots mis en jeu. Les valeurs des lots ne sont données qu'à titre indicatif et sont aussi sujettes à modification.

Modalités de participation

Pour tenter de remporter un des 3 lots mis en jeu entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2025 :

Les personnes participantes doivent :

- ✓ « liker » la page Facebook « Produit du terroir » ;
- ✓ « liker » la publication du jour en question ;
- ✓ « taguer » une ou plusieurs personnes de leur choix en commentaire en fonction du lot mis en jeu :
 - 1 pour les nuitées à la Guestfarm Roudenhaff ;
 - 3 pour la soirée jeu de quilles et buffet A GUDESCH
 - 5 pour la soirée avec un Food Truck LëtzeBurger
- ✓ cliquer sur le lien pour accéder au jeu-concours en ligne ;
- ✓ répondre aux questions du formulaire : quiz, coordonnées, choix de recevoir ou non des informations sur l'actualité du label.

À la fin du formulaire, les personnes participantes sont invitées à se rendre sur le site de la Chambre d'Agriculture et sont directement dirigées sur la page explicative du label « Produit du terroir ». Cette action n'a aucune influence sur la désignation des personnes gagnantes.

Désignation des personnes gagnantes

Dans les jours qui suivent le dernier jour du mois, la personne gagnante sera désignée par tirage au sort parmi les personnes ayant respecté les modalités de participation. La personne gagnante sera contactée par e-mail.

La personne gagnante devra avoir suivi scrupuleusement les modalités de participation énoncées dans le présent règlement.

Il ne sera attribué au maximum qu'un lot par personne et par adresse physique pour toute la durée du jeu-concours.



Retrait des lots

La Chambre d'Agriculture contactera la personne gagnante par e-mail pour la mettre en relation avec le fournisseur du lot et organiser la remise dans les locaux de la Chambre d'Agriculture du Luxembourg à Strassen.

Si la personne gagnante ne répond pas à l'e-mail de la Chambre d'Agriculture dans un délai d'une semaine, celle-ci sera considérée comme ayant renoncé à son lot.

Aucun lot ne donne droit à un versement en espèces ou à un échange.

Recours

La participation à ce jeu implique automatiquement l'acceptation du présent règlement.

En cas de force majeure ou de toute autre cause étrangère à la volonté de la Chambre d'Agriculture, celle-ci se réserve le droit d'annuler, de suspendre, de reporter ou d'arrêter le jeu-concours. La responsabilité de la Chambre d'Agriculture ne saurait alors être engagée.

La Chambre d'Agriculture se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque tenterait de frauder ou de détourner le jeu-concours.

Utilisation des données

Par leur seule participation, les personnes gagnantes autorisent l'utilisation de leurs nom, prénom et adresse email pour l'annonce des résultats, ceci sans aucune compensation.

Les données collectées seront exclusivement destinées à la Chambre d'Agriculture à des fins de suivi du jeu-concours.

Conformément aux dispositions légales relatives à la protection de la vie privée à l'égard du traitement des données à caractère personnel, les participants jouissent d'un droit d'accès, de correction et de retrait des données, ainsi que du droit de s'opposer à l'utilisation de celles-ci après finalisation du concours, lequel droit est à exercer à l'adresse suivante : info@lwk.lu.



Les données seront supprimées au plus tard 3 mois après la fin du jeu-concours, sauf si les participants ont coché la case du formulaire en ligne indiquant qu'ils souhaitent être tenus au courant de l'actualité du label « Produit du terroir ».

Le jeu-concours est soumis à la loi luxembourgeoise.

Fait à Strassen, le 27 août 2025